

# Direction des Archives départementales de la Seine-Maritime

## Projet de service 2018-2022

---

Faisant suite à l'installation des fonds historiques sur un nouveau site, au Pôle culturel Grammont, la Direction des Archives départementales s'était dotée d'un nouveau projet de service pour la période 2013-2017. 76 actions y avaient été identifiées, dont 22 sont aujourd'hui terminées et 46 partiellement réalisées ou en cours (voir le bilan en annexe n°1). En s'appuyant sur ce bilan et sur une analyse des évolutions, tant externes qu'internes, intervenues ces dernières années, le présent document vise à définir un cadre actualisé pour les 5 ans à venir.

Les conditions de l'activité de la Direction des Archives départementales se sont trouvées impactées par un certain nombre de textes concernant la protection des données individuelles ou les relations avec les usagers (loi Valtier qui a modifié les conditions de réutilisation, Code des relations entre le public et les administrations entré en vigueur en 2015...) ou modifiant le cadre institutionnel (lois MAPTAM et NOTRe qui ont entraîné de nombreuses modifications de périmètre, impactant directement les conditions de production et de contrôle des archives publiques). De ce point de vue, la Seine-Maritime a été particulièrement concernée par la fusion des deux anciennes régions de Haute et Basse-Normandie ; si Rouen est resté le chef-lieu de la nouvelle région, les échelons régionaux se sont trouvés répartis entre Caen et Rouen, principalement, ce qui oblige à inventer de nouveaux modes de travail interdépartementaux. En juillet 2014, le Service interministériel des Archives de France a par ailleurs publié un cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques, sujet repris en 2017 dans un rapport intitulé "Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique", rédigé par Christine Nougaret à la demande de la Ministre de la Culture, ce qui a amené à réinterroger les pratiques en matière de sélection.

Il faut y ajouter la place croissante de la dématérialisation et la nécessité de développer l'archivage numérique, ainsi que les contraintes financières propres au Département, qui vont conduire à réorganiser les activités dans un cadre d'effectifs contraints. L'objectif de la collectivité pour la période du contrat stratégique 2018-2021 est d'aboutir à une réduction des effectifs des Archives départementales de 5%, l'effort étant à répartir entre les trois sites de Grammont, de la Tour des Archives et de Darnétal. Pour la Direction des Archives départementales, les effectifs sont à ce jour de 63 agents (au lieu de 66 au moment de l'ouverture du Pôle culturel Grammont, plusieurs postes ayant été déjà rendus), dont 58 agents territoriaux et 5 mis à disposition par le Ministère de la Culture.

Ce nouveau projet doit intégrer aussi, concernant les infrastructures, les insuffisances constatées des systèmes de climatisation, qui se sont traduites par des épisodes répétés de contamination des

collections ; ils vont obliger à une vigilance accrue et à la prise en compte des travaux nécessaires sur les budgets d'investissement à venir de la collectivité.

Fruit d'un travail collectif mené dans le cadre de différents ateliers thématiques, quatre grands axes de développement, recouvrant une cinquantaine d'objectifs, ont été identifiés. On en trouvera ci-après exposées les grandes orientations, la présentation détaillée des objectifs et leur déclinaison opérationnelle pour les années à venir étant renvoyée à l'annexe n°2 ; il y a été précisé également si d'autres directions étaient impliquées dans leur réalisation.

- **Axe I : Optimiser la gestion des moyens**

Aux impératifs budgétaires évoqués en introduction, il faut ajouter le contexte multi-sites qui génère des contraintes particulières de fonctionnement. Il importe donc d'agir sur les modes de travail et d'échange pour gagner en efficacité, tout en préservant et développant le sentiment d'appartenance des équipes autour d'objectifs communs (I.A). Compte tenu des problématiques de santé au travail qui se sont fait jour notamment au sein des équipes de magasinage, une attention particulière sera portée sur cette question (I.B). Au niveau des collections, afin de prévenir à l'horizon de quelques années une saturation des espaces sur les sites de la Tour et de Grammont, des gains en terme de métrage linéaire occupé seront recherchés par une révision de la répartition des fonds avec le site de Darnétal, par une réévaluation des versements d'archives contemporaines et notamment des typologies les plus sérielles, ainsi que de certains fonds d'archives privées ou collections documentaires (I.C), à compléter par le travail à mener en amont pour une meilleure sélectivité à la collecte (voir axe III). Il conviendra enfin de préparer la nécessaire évolution du système d'information archivistique, le progiciel Mnésys actuellement utilisé étant appelé à disparaître, ce qui devrait être l'occasion de l'enrichir et de faire évoluer certaines fonctionnalités (I.D).

- **Axe II : Mieux prendre en compte les risques**

Comme l'a montré l'inondation survenue au centre de Darnétal au cours de l'été 2014, la culture des risques reste insuffisamment prise en compte. Il convient de mieux l'intégrer dans les modes de fonctionnement pour prévenir les incidents et se préparer à réagir à d'éventuels sinistres, à travers la formalisation d'un plan d'urgence et l'acquisition de matériels d'intervention (II.A). Conformément à une circulaire ministérielle de 2015, des mesures seront mises en place pour la prévention du risque amiante, à travers un diagnostic sur les collections existantes et un dispositif d'évaluation pour les nouvelles entrées (II.B). Visant à minimiser les risques pour les fonds, le travail engagé en matière de conservation préventive sera poursuivi, tant au niveau du suivi climatique des locaux d'archives qu'au niveau de l'entretien et du conditionnement des collections. Une attention sera portée enfin sur les pratiques et sur les manipulations de documents, particulièrement à l'occasion des expositions, qui ont pu générer des déclassements (II.C).

- **Axe III : Travailler sur le développement de la fonction archives dans les services et accompagner la dématérialisation**

La collecte des archives publiques vise à garantir les droits des usagers et la transparence de l'administration, mais aussi à constituer les sources de l'histoire de demain. Elle est un gage d'efficacité et de sécurité juridique des services. Le recul acquis sur la constitution et l'utilisation des fonds contemporains doit conduire à une politique de collecte plus

pragmatique et raisonnée, en adéquation avec les espaces disponibles, ce qui passe par un approfondissement du travail engagé avec les services et l'accompagnement à la mise en place d'outils adaptés (politiques d'archivage, marchés mutualisés) (III.A). L'ampleur du secteur couvert impose de revoir les stratégies d'intervention, à travers une planification des priorités et une révision des modes et rythmes de visites (III.B). La dématérialisation croissante de la production administrative et les contraintes techniques et fonctionnelles de la collecte d'archives numériques amènent la Direction des Archives départementales à concentrer son action sur des gisements de données à très forte valeur ajoutée et sur la définition en amont de processus de gestion du cycle de vie de l'information, visant à maîtriser la chaîne de l'archivage électronique. La systématisation des audits de numérisation la positionne comme un acteur majeur de la diminution des volumes physiques de documents dans les services (III.C). Au regard de la masse des informations produites, de la complexification des organisations et de la technicité croissante, le développement du travail en réseau et la recherche de mutualisations apparaît enfin incontournable (III.D).

- **Axe IV : Ouvrir et diffuser les ressources vers le plus grand nombre**

La finalité de tout le travail de collecte d'archives, au-delà des besoins des services, est la mise à disposition de ressources auprès des chercheurs comme du grand public. Cela suppose à la fois la résorption progressive des arriérés de classement – avec un développement de la sous-traitance et la recherche de modes adaptés au traitement de grandes masses –, et le passage à des outils de saisie normalisés afin de faciliter la diffusion en ligne, pour laquelle on recherchera une meilleure couverture (IV.A). La poursuite des chantiers de numérisation devrait s'accompagner d'une refonte du site Internet et d'un travail accru d'ouverture via les réseaux sociaux, qui apparaissent comme un canal nécessaire pour élargir les publics et toucher les générations les plus jeunes (IV.B). L'accueil sur les sites ne sera pas négligé avec des efforts à conduire en direction des publics étrangers et des personnes à mobilité réduite, mais aussi pour s'ouvrir à des publics nouveaux (IV.C). Les expositions, dont on peut encore améliorer la visibilité, restent à cet égard un canal privilégié ; il s'y ajoute la nécessité d'un travail à amplifier sur l'appropriation par le plus grand nombre d'une mémoire partagée, notamment auprès des scolaires et des jeunes adultes (IV.D).

# Annexe 1 : Bilan du projet de service de 2013

## ➤ **Axe 1 : Des équipes impliquées et formées**

*Les années 2013-2017 ont été l'occasion de progresser sur la qualification des équipes à travers notamment des formations internalisées (manipulation des collections en cas de sinistre) ou l'organisation de premiers ateliers thématiques pour partager l'exploitation de certains fonds comme le Cadastre ou les Hypothèques. Ce travail est à poursuivre et les échanges entre les agents, dans un contexte multi-sites, peuvent être encore améliorés.*

## ➤ **Axe 2 : Des archives plus riches et répondant aux défis du temps**

*Un travail important a été mené auprès des services pour développer et professionnaliser l'archivage. Il a concerné d'abord les services du Département avec la mise en place d'un plan départemental d'archivage, visant à préciser les rôles et à systématiser la mise en place de référentiels (2013), mais aussi les services de l'État, tant à travers l'animation du réseau de référents que par l'organisation de formations. En direction des communes et intercommunalités, ont été expérimentées des journées annuelles à destination des responsables archives et lancée la définition d'un portail de ressources accessible en ligne.*

*Visant à accompagner la dématérialisation, a été développé avec la DSI un « Système d'archivage électronique » (SAE) pour l'accueil des versements numériques, opérationnel depuis la fin 2017. Est à signaler aussi l'utilisation systématique de bordereaux de versement numériques normalisés, qui facilite grandement le travail ultérieur de traitement et de recherche.*

*En matière d'archives privées, la principale nouveauté a consisté dans l'organisation de collectes thématiques (via le support de volontaires du service civique), en direction des associations comme des particuliers, ainsi pour le centenaire de 1914, ou bien sur les archives du monde sportif ou de la protection de l'environnement. L'exposition « Moissons d'archives, 10 ans d'enrichissement des collections » en 2017 a fourni l'occasion de valoriser ce travail de collecte. Un travail a pu être mené également, grâce encore à des volontaires du service civique, pour indexer et ouvrir les archives orales conservées et lancer de nouvelles campagnes de collecte (Résistance notamment).*

## ➤ **Axe 3 : Un environnement mieux adapté et sécurisé pour des collections mieux conservées**

*Le travail sur ce point a porté sur l'équipement, notamment pour les cartes et plans (acquisition de mobilier spécifique pour les grands formats), sur l'amélioration du suivi des restaurations avec les prestataires et sur la surveillance des conditions de conservation en magasins. Un partenariat a été noué avec le Laboratoire agrovétérinaire départemental pour définir des protocoles d'analyse en cas de contamination ou de suspicion sur les nouvelles entrées. Une liste d'agents volontaires pour intervenir la nuit ou le week-end en cas de sinistre a été établie et plus de la moitié du personnel de la DAD a été formée ces dernières années à la manipulation des documents lors de sinistres. En revanche, il reste à avancer sur l'établissement en cours d'un plan d'urgence, l'organisation de campagnes plus régulières de dépoussiérage des boîtes et rayonnages, et une meilleure diffusion en interne comme à destination des usagers des bonnes*

pratiques en matière de conservation préventive. Des travaux restent par ailleurs attendus sur le site de Grammont pour remédier aux insuffisances observées des installations de climatisation, point faisant l'objet d'une procédure de dommage ouvrage, et pour améliorer la vidéosurveillance et les contrôle d'accès, ainsi qu'à la Tour pour achever la rénovation des espaces de travail et de traitement.

➤ **Axe 4 : Des fonds à traiter, valoriser et des outils à faire évoluer**

Des tableaux de bord ont été mis en place pour suivre le traitement des fonds et une réflexion a été engagée pour ajuster la répartition des collections entre les sites afin de récupérer de l'espace sur les deux sites principaux, sans nuire à la lisibilité pour le public. Les premiers transferts ont été engagés, avec l'envoi au centre de Darnétal de différents ensembles ayant fait l'objet d'une numérisation intégrale (registres matricules militaires, recensements de population, état civil, l'opération devant s'achever en 2019).

Le travail de numérisation et de mise en ligne s'est poursuivi, notamment sur les minutes notariales, sur les recensements de population, sur les délibérations communales, sur les collections iconographiques et, pour les fonds anciens, sur les séries de registres les plus précieuses (registres de l'Échiquier et du Parlement de Normandie notamment), accompagné par un travail préalable de récolement ou de catalogage.

En revanche, en matière de normalisation des instruments de recherche et de rétro-conversion des outils existants au format XML-EAD, l'action n'a pu être qu'initiée faute de partenaires opérationnels et d'outils adaptés.

➤ **Axe 5 : Des archives ouvertes et impliquées dans la cité**

L'organisation mise en place pour l'ouverture de la salle de lecture Grammont a été adaptée pour une meilleure surveillance et de nouveaux services. Partagée entre les 2 sites de Grammont et de la Tour des Archives, une programmation culturelle régulière a été mise en place, sur la base d'environ 3 expositions par an (hors expositions itinérantes), avec des recherches de coopération entre sites (ainsi à l'occasion de l'exposition « D'une guerre à l'autre » en 2014), mais aussi de partenariats externes (Musée des antiquités pour « Empreintes du passé, 6000 ans de sceaux ») et de collaborations interdépartementales (« 1000 ans de Normandie »). On peut mentionner aussi les expérimentations menées autour de l'accueil de nouveaux publics et le fort succès de certains ateliers (« Histoires de prétoires » avec la Cour d'Appel).

Un travail essentiel a été conduit enfin autour du développement des usages numériques, avec l'ouverture d'une offre autour de l'indexation collaborative et la présence assurée sur différents réseaux sociaux, principalement Facebook.

# Annexe 2 : Les objectifs et les actions

## I. Optimiser la gestion des moyens

### A. Faire évoluer les modes de travail pour mieux répondre aux besoins, dans un cadre contraint d'effectifs

L'organisation mise en place en 2012 sera revue à la marge, en intégrant l'objectif d'aboutir à une réduction des effectifs ; si tous les postes libérés ne pourront être remplacés, il conviendra dans certains cas d'envisager des transformations de postes existants pour faire face aux charges de certains secteurs et aux évolutions des métiers. Un appoint sera recherché dans le recours à des stagiaires, apprentis ou volontaires du service civique et, pour tout ce qui ne relève pas du fonctionnement courant, il sera fait davantage appel à des prestations externalisées. La répartition des collections et des équipes sur trois sites est par ailleurs une difficulté et un travail reste nécessaire pour mieux partager les informations, les objectifs et les modes de travail.

#### 1. Développer l'externalisation

Le développement du recours à des sous-traitants, à prendre en compte au niveau des budgets de fonctionnement, doit permettre de mener à bien des opérations lourdes, difficilement compatibles avec les charges des équipes, tout en améliorant la conservation et l'accessibilité des collections : il en va ainsi pour la mise en œuvre de campagnes de dépoussiérage des collections, mais aussi pour avancer la reprise des arriérés (récolement, conditionnement...).

☞ Mise en œuvre en 2019 d'un marché pour la sous-traitance du dépoussiérage des collections ; préparation en 2019 d'un marché de traitement d'archives et de saisie opérationnel pour 2020.

#### 2. Mieux partager les informations, revoir le rythme et le format des réunions

Il est proposé de voir avec la DSI la possibilité de faire évoluer l'intranet pour l'enrichir notamment avec des éléments d'actualités, de mieux utiliser les possibilités de partage de calendriers et de revoir le format des réunions de service : outre les réunions mensuelles de direction, associant les chefs de service et les correspondants RH et Finances, et les réunions périodiques de pôle, des réunions plénières touchant l'ensemble des agents seront organisées autant que de besoin, en fonction des sujets (informations à relayer, présentation de projets ou de procédures partagées, bilans et perspectives).

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI (PAS DE PROJET SPÉCIFIQUE AU SDSI).

☞ Mise en œuvre immédiate pour ce qui relève de la DAD ; travail d'ici 2020 sur un cahier des charges pour une évolution de l'intranet.

#### 3. Revoir les procédures courrier et l'organisation des navettes inter-sites

Pour faciliter la transmission du courrier entre les trois sites, elle pourrait être prise en charge tous les jours par les huissiers du Département. Ceci permettra de réduire le nombre de navettes hebdomadaires, de trois à deux, celles-ci étant nécessaires pour les communications administratives et le courrier de Darnétal.

AUTRES DIRECTIONS CONCERNÉES : DMGAL

☞ Mise en œuvre immédiate.

#### 4. Relancer les formations internes et améliorer le partage des connaissances

Seront proposées des sessions de formation en interne ouvertes à l'ensemble des agents autour de thématiques communes et d'ateliers sur les collections (modes de recherche, conservation préventive, évaluation du risque amiante, accueil des publics en situation de handicap...).

Pour une meilleure information sur l'avancement des travaux sur les collections, les ressources (inventaires, états des sources) seront rassemblées sur le réseau dans des emplacements bien identifiables. Les outils de diffusion communs (Intranet...) seront utilisés pour signaler des documents remarquables ou la finalisation d'un instrument de recherche.

☞ Réorganisation en 2018 des espaces partagés.

### B. Prendre en compte les questions de santé au travail

En coopération avec la Direction des Ressources humaines, un travail est à faire pour prévenir les troubles musculo-squelettiques qui peuvent résulter des métiers exercés par les agents et ainsi limiter le recours à des remplacements.

#### 5. Adapter l'environnement professionnel

Cette adaptation doit passer par des aménagements sur certains sites (notamment réhabilitation du rez-de-chaussée et du sous-sol de la Tour pour faciliter la gestion des stocks de fournitures et limiter les manipulations ; ouverture automatisée des portes des magasins à Grammont et automatisation des rayonnages mobiles qui ne sont pas encore électrifiés).

Sur la base de l'étude ergonomique menée en 2018 à la Tour des Archives, identifiant les facteurs de risque, est à prévoir aussi l'acquisition sur les différents sites de matériels mieux adaptés pour la manutention (chariots, transpalettes électriques et à hauteur et écartement variables).

Les situations individuelles à risque au regard des tâches exercées (magasinage, numérisation, etc.) feront l'objet d'un signalement à la DRH et d'un accompagnement afin que puissent être proposées aux agents concernés des pistes de reconversion en amont de l'apparition des TMS.

AUTRES DIRECTIONS CONCERNÉES : DGPSI, DMGAL, DRH.

☞ Acquisition en 2019 de nouveaux matériels sur la base de l'étude menée en 2018 à la Tour des Archives ; calendrier attendu pour les interventions sur les bâtiments.

#### 6. Former ou renouveler les formations pour l'ensemble du personnel aux « gestes et postures » et au port des EPI

L'évolution des pratiques doit suivre l'adaptation de l'environnement. Les agents travaillant sur la restauration et la reliure seront sensibilisés aux bonnes pratiques liées à l'usage de produits chimiques.

AUTRES DIRECTIONS CONCERNÉES : DRH.

☞ Formations à organiser sur 2019 après acquisition des matériels évoqués au point précédent.

## C. Anticiper la saturation des espaces

S'il reste des espaces disponibles relativement importants, ils n'offrent guère plus de 15 années d'accroissement, sur la base du rythme actuel des entrées (1 km/an en moyenne), et ils sont essentiellement concentrés à Darnétal. Une évolution de la répartition des fonds est donc nécessaire pour éviter une saturation trop rapide des deux autres sites ; en complément, un travail de réévaluation est à poursuivre sur certains fonds récents et une réflexion prospective à engager sur les évolutions possibles à plus long terme – extension, a priori difficile, d'un site existant ou abandon d'un des sites au profit d'un autre qui offrirait plus de possibilité.

### 7. Faire évoluer la répartition des fonds entre les sites

Elle visera à transférer à Darnétal les fonds moins consultés ou disponibles numériquement. Une plus grande lisibilité dans la répartition des différentes séries sera également recherchée (ainsi pour les fonds privés - hors entreprises, architectes et syndicats -, dont certains sont restés lors du déménagement sur le site de la Tour, mais aussi pour les séries modernes dont le site de Grammont ne peut accueillir la totalité). Ces mouvements seront l'occasion enfin de faire évoluer la répartition des fonds au sein de la Tour, de manière à conserver dans les étages bas les collections les plus sensibles.

AUTRES DIRECTIONS CONCERNÉES : DGPSI (POUR LA RÉNOVATION DES ÉTAGES BAS DE LA TOUR).

☞ Achèvement en 2019 du transfert à Darnétal de l'état civil numérisé ; révision en 2020-2021 de la répartition entre les sites des séries P (finances) et X (santé et assistance).

### 8. Réévaluer la conservation de certaines catégories d'archives

En application du cadre méthodologique de 2014 sur l'évaluation des archives, les versements d'archives publiques postérieures à 1940 feront l'objet d'une réévaluation. En lien avec les chercheurs et les services producteurs, des groupes de travail autour de grandes typologies sérielles (dossiers de procédure judiciaire, dossiers de détenus, dossiers de patients, dossiers de personnel, etc.) seront constitués. Cette dimension d'évaluation sera mieux intégrée dans le dialogue quotidien avec les services versants, en favorisant autant que possible la constitution de spécimens et d'échantillons qualitatifs pour des typologies qui ne sont pas source de droits pour les usagers et dont la valeur patrimoniale est faible. Ce chantier doit conduire les Archives départementales à revoir les tableaux de gestion rédigés, en visant la création d'outils qualitatifs et argumentés.

Le même examen est à faire dans le domaine des fonds privés (par exemple pour les éléments comptables et RH), en étudiant la possibilité de constituer une sélection qualitative pour les fonds les plus volumineux, notamment pour les architectes. Des gains sont possibles aussi par l'extraction d'imprimés ou d'éléments iconographiques en doublons – tout cela bien sûr en lien avec les éventuels déposants.

Enfin, le travail sur les fonds documentaires et de presse sera poursuivi, en réinterrogeant notamment la pertinence de conserver certains ouvrages et collections de presse à caractère national.

☞ Élimination en 2018 de collections de presse nationale ; réévaluation en 2018-2019 des premiers versements d'archives contemporaines (1 à 250W) ; révision programmée en 2019 pour les fonds des tribunaux ; réflexion d'ici 2020 sur la destination à donner aux doublons identifiés (vente, don...).



## D. Faire évoluer le système d'information

L'éditeur du système d'information actuellement utilisé par les Archives départementales (Mnésys) a annoncé une refonte complète de son architecture, et donc le renouvellement de ce logiciel dans la période du projet de service. Il convient donc d'anticiper l'évolution du Système d'Information Archivistique.

### 9. Préparer le renouvellement du progiciel Mnésys

La refonte annoncée de Mnésys est l'occasion de faire un bilan de son utilisation, afin de déterminer si les besoins des Archives départementales ne seraient pas mieux couverts par d'autres solutions, en termes d'ergonomie comme de couverture fonctionnelle. Ceci va passer par un travail de prospection auprès des différents éditeurs et utilisateurs des logiciels présents sur le marché.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI (PROJET SDSI).

☞ À conduire sur 2019-2020.

## II. Mieux prendre en compte les risques

### A. Se préparer à d'éventuels sinistres

Une inondation importante survenue à Darnétal en 2014 a montré la nécessité de mieux anticiper les actions à mettre en place en cas de sinistre, tant au niveau des procédures, des priorités au regard des collections, que de la disponibilité de matériels pour permettre les premières interventions.

### 10. Formaliser un plan d'urgence et d'intervention en cas de sinistre

Il doit se baser sur une priorisation des collections à évacuer et être établi en lien avec le SDIS. On peut s'appuyer pour cela sur le groupe de réflexion existant au niveau régional (GASP). Des formations complémentaires des équipes seront à prévoir pour sa mise en œuvre. Au Centre des Archives de Darnétal, la question de l'accessibilité des abords aux pompiers doit être réexaminée en lien avec l'ENSA Normandie qui partage les locaux.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DGPSI.

☞ Formalisation du plan d'urgence d'ici 2020.

### 11. Prévoir les matériels nécessaires

Sont à prévoir notamment l'acquisition d'aspirateurs à eau et de boudins d'absorption d'eau, ainsi que la mise à disposition de kits d'intervention sur chacun des sites. Ce matériel doit pouvoir être prêté en cas d'urgence aux services confrontés à des situations exceptionnelles, telle que l'inondation de locaux d'archives des autres collectivités du département. Des mutualisations avec d'autres institutions proches sont sans doute possibles (Bibliothèques de Rouen par exemple).

☞ Programmation des acquisitions pour 2019 ; poursuite sur 2019-2020 du travail avec le GASP et le SDIS, en lien avec la Direction générale des Patrimoines.

### B. Prendre en compte le risque amiante dans les archives publiques

Conformément à la circulaire ministérielle du 5 août 2015, le risque amiante doit être aujourd'hui pris en compte dans le domaine des archives publiques.

## 12. Analyser l'existant

Pour minimiser les risques encourus par les agents, est à vérifier l'absence d'amiante sur les collections conservées par la réalisation de mesures d'air dans les magasins pour lever les doutes. En cas de résultat positif, un dépoussiérage adapté sera à mettre en place.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DGPSI, DRH.

☞ Réalisation en 2019-2020 de mesures systématiques sur les différents sites.

## 13. Contrôler à l'entrée

Les bordereaux de versement devront comporter un volet « amiante » afin de ne collecter que des archives provenant d'un local dont le producteur peut garantir qu'il ne présente aucun risque en la matière au regard du DTA. Une méthodologie de prélèvements ponctuels est à mettre en place dans le cas où un risque est avéré, à la charge du producteur. Pour les fonds privés, une évaluation du risque sera à faire, avec réalisation de mesures d'empoussièrément en cas de suspicion.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DGPSI.

☞ Mise en place en 2019 du volet amiante ; étude à mener en 2020-2021 en lien avec la DGPSI sur la réalisation de mesures sur des sites extérieurs, via un marché existant ou à monter.

## C. Mettre en place une politique commune de conservation préventive

Une vigilance particulière est à porter sur les conditions de conservation des collections, compte tenu de plusieurs incidents successifs observés ces dernières années (contaminations biologiques entraînant des coûts curatifs conséquents et des dégâts parfois irrémédiables sur les collections).

### 14. Améliorer la maîtrise du climat dans les magasins

Des procédures seront définies pour assurer un suivi régulier des évolutions climatiques dans les magasins, doublé d'une surveillance visuelle, et préciser les seuils d'alerte. Il est envisagé par ailleurs de tester l'application de consignes variables en fonction du climat extérieur dans un but d'économie d'énergie et d'efficacité des CTA (centrales de traitement d'air), sur les sites qui le permettraient.

Des travaux préalables sont attendus : à Grammont, adaptation de l'installation climatique, installation d'une détection automatique des fuites d'eau et reprise des défauts d'étanchéité ; à la Tour, réflexion sur l'isolation des magasins pour optimiser le travail des CTA (changement des portes, réfection des claustras) ; à Darnétal, diagnostic d'évaluation des travaux de rénovation énergétique déjà réalisés. Un programme de remplacement progressif des centrales d'air, qui ont plus de dix ans et présentent des pannes de plus en plus fréquentes sera par ailleurs à initier.

Des améliorations sont attendues aussi au niveau de l'exploitation (notamment surveillance des filtres des CTA et nettoyage des gaines), ce qui suppose une meilleure communication avec nos partenaires de maintenance, afin d'être avertis en amont de toute intervention sur les installations.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DGPSI ET EXPLOITANTS DES SITES.

☞ Déploiement en 2018 d'un dispositif de surveillance climatique et définition en 2019 de seuils d'alerte et procédures incluant éventuellement une révision des

contrats de maintenance ; établissement avec la DGPSI, d'ici 2022, d'un calendrier global de travaux.

#### 15. Améliorer l'entretien des magasins et des documents

Sur la base d'un récolement de l'état sanitaire des collections, un plan pluriannuel de nettoyage des magasins sera établi, incluant un dépoussiérage en continu des espaces par les magasiniers, d'éventuelles interventions d'urgence impliquant l'ensemble du personnel d'un site et un dépoussiérage périodique plus approfondi des conditionnements et des rayonnages (voir objectif 1). Les fonds à dépoussiérer en priorité seront identifiés sur la base d'un état des lieux et une meilleure protection des registres non conditionnés (simplement chemisés) devra être envisagée.

Les matériels disponibles pour ces travaux (pinceaux, aspirateurs et accessoires) seront complétés, leur répartition sera revue et il sera tenu à jour un inventaire. Des procédures seront établies pour le nettoyage du matériel de dépoussiérage et on envisagera la possibilité de constituer un kit pour prêt à l'extérieur avant une entrée de documents.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DMGAL.

☞ Définition d'une programmation annuelle à partir de 2019.

#### 16. Poursuivre les travaux de reconditionnement

Au Pôle Archives historiques, l'attention sera portée sur les séries modernes dont le papier est cassant et dont le conditionnement actuel n'est pas suffisamment protecteur, les négatifs en nitrate et acétate de cellulose, dont le reconditionnement et la numérisation sont une priorité au risque de perdre définitivement l'information. À moyen terme, serait à engager une extraction des documents iconographiques de grands formats encore nombreux dans certaines séries. Enfin, le travail de protection des sceaux, pour ceux qui n'ont pas été extraits, sera poursuivi, ainsi que le reconditionnement sur mesure des registres et ouvrages les plus précieux, au rythme d'une centaine de documents par an.

À la Tour des Archives, les priorités seront la reprise des dépôts des communes et hôpitaux, des collections de presse et des versements entrés en boîtes bureautique ou de déménagement. Les plans conservés seront identifiés et conditionnés dans des meubles adaptés, ce qui pourra supposer l'achat de compléments de mobiliers.

Au Centre de Darnétal, le reconditionnement portera sur les articles de fonds privés ne comportant aucune protection, pour lesquels les arriérés sont très importants : liasses en vrac, registres (souvent de très grands formats), plans calques.

Ce travail devra s'accompagner d'une réflexion sur les pratiques (adaptation des types de boîtes utilisées, usage des sangles, chemisage). L'identification des besoins de reconditionnement doit passer aussi par une harmonisation de la saisie de l'état des articles dans le système d'information archivistique.

☞ A Grammont, achèvement pour 2020 de la révision du conditionnement des registres notariés, poursuite du reconditionnement du fonds photo Ellebé et lancement d'un chantier de reprise sur les séries modernes (série M ou série T, avec étude sur l'extraction des documents de grand format) et privées (notamment fonds d'érudits) ; à la Tour, reprise d'ici 2022 du conditionnement des archives communales et des versements W en boîte bureautique ; à Darnétal, reprise progressive en

parallèle des actions de récolement, notamment sur le fonds Leborgne, les fonds d'architectes conservés au magasin 3.

#### 17. Améliorer la gestion des fournitures de conservation

Pour les fournitures, il apparaît nécessaire de revoir le format du marché pluriannuel, les plafonds de certains lots étant aujourd'hui insuffisants. Une réunion annuelle sera organisée associant les trois sites pour mieux identifier les besoins pour l'année suivante. Sera à intégrer l'acquisition de conditionnements spécifiques pour certains registres, ainsi que pour les sceaux et les chartes scellées.

La procédure à suivre pour la mise à jour de l'état des stocks sera précisée et leur organisation revue, de façon à simplifier le travail pour les agents et à mieux ajuster les commandes aux besoins. A la Tour des Archives, cette réorganisation supposera la rénovation préalable des locaux du sous-sol et du rez-de-chaussée, qui devrait permettre de bénéficier de locaux de stockage sécurisés et fonctionnels, proches des espaces de travail des agents.

Les procédures d'évacuation des déchets seront à revoir également afin d'accélérer les opérations et de mieux intégrer les problématiques de recyclage.

AUTRES DIRECTIONS CONCERNÉES : DGPSI POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX ; DMGAL POUR L'ÉVACUATION DES DÉCHETS.

☞ Préparation sur 2019 d'un nouveau marché pour les fournitures de conservation, pour lancement début 2020, et révision des procédures de gestion.

#### 18. Recenser les besoins de désinfection et restauration

Une procédure de signalement doit être mise en place, avec alimentation de tableaux de suivi. Des fiches de constat d'état et un tableau de suivi ont été réalisés et mis en œuvre pour le Pôle Archives contemporaines, leur extension sera envisagée.

Les programmes de restauration porteront en priorité sur les séries devant faire l'objet d'une numérisation. Un autre sujet d'attention concernera les liasses de documents en papier bois acide, pour lesquels des tests de restauration (renforts par doublage intégral voire désacidification ?) seront réalisés, avec l'expertise des Archives de France. Des réunions périodiques seront organisées pour affiner les priorités.

☞ Mise en œuvre en 2018-2019 de tests sur les papiers acides ; bilan en 2019 de l'utilisation du tableau de recensement des besoins mis en place à la Tour et réflexion sur son extension avec un référent par site.

#### 19. Définir et mettre en œuvre une procédure d'extraction et de réintégration des documents pour les expositions ou les actions de valorisation culturelle

La sortie de documents pour des actions de valorisation est réalisée par de nombreux acteurs (commissaire d'exposition, rédacteur d'exposition, responsable de fonds, agent du site de conservation, stagiaire...), les réintégrations apparaissent souvent faites avec retard, occasionnant parfois des déclassements. La définition d'une procédure partagée, avec identification de locaux de stockage temporaire, apparaît nécessaire pour harmoniser et assurer un suivi des réintégrations.

☞ Mise au point pour 2019 d'une fiche procédure et acquisition de mobiliers pour le rangement des documents extraits.

### III. Travailler sur le développement de la fonction archives dans les services et accompagner la dématérialisation

#### A. Former les services à l'archivage et encourager les mutualisations

Une meilleure identification et prise en compte de la fonction archives dans les services sont une nécessité pour améliorer la sélectivité de la collecte et la qualité des bordereaux de versement, afin de permettre la recherche sans intervention supplémentaire lors de l'entrée aux Archives départementales.

#### 20. Poursuivre la mise en œuvre du plan départemental de gestion et d'archivage auprès des services du département

En ce qui concerne les services du Département, le Plan Départemental de Gestion et d'Archivage des Documents d'activité adopté en 2013 doit être mis en œuvre par des mesures concrètes, avec l'accompagnement de la DAD. La validation d'un plan de classement transverse pour la collectivité, petit à petit décliné par direction, la généralisation des référentiels d'archivage, l'audit des procédures du centre de dématérialisation, l'expérimentation progressive d'une solution unique de gestion documentaire pour les documents bureautiques (projet DOC76) et la génération de paquets d'archivage à partir des données issues des applications métiers sont autant de leviers pour la réalisation des objectifs de ce plan. La DAD doit, pour y parvenir, renforcer son partenariat avec les autres acteurs de la gestion de l'information au sein de la collectivité en créant des instances de dialogue et en formalisant les domaines d'action de chacun.

AUTRES DIRECTIONS CONCERNÉES : DSI, CELLULE SÛRETÉ/SÉCURITÉ

☞ Mise en œuvre d'un archivage numérique des dossiers d'usagers de la MDPH en 2019 ; développement d'un prototype de DOC76 pour la Direction des Routes en 2019-2020.

#### 21. Assister les services de l'État pour une meilleure prise en compte de la fonction archives

La collecte dans les services est souvent freinée par les moyens humains à disposition pour traiter le passif qui se trouve dans les locaux d'archivage intermédiaire. Est envisagée pour les services et établissements de l'État la conclusion d'un marché mutualisé régional qui permettrait de mettre des outils à disposition des services pour une meilleure intégration de la fonction archives. Les boîtes et autres fournitures nécessaires pour un conditionnement adapté y seraient intégrées. Il conviendra cependant de veiller à ce que ce marché ne constitue pas une charge trop lourde en suivi pour les chargés de collecte. Il sera particulièrement efficace pour les petites structures.

Une attention particulière sera portée au projet de rénovation de la Cité administrative, afin que la fonction archives y soit bien prise en compte (à travers un archiviste partagé, ou au moins un référent unique) et que les travaux soient l'occasion d'assainir la situation des archives au sein de la cité.

☞ Plan d'actions pour la reprise des archives conservées à la Cité administrative attendu pour la fin 2018 ; démarrage du marché mutualisé d'archivage en 2019.

## 22. Encourager une meilleure gestion documentaire dans le secteur hospitalier

Le secteur hospitalier fait face à des problématiques de dématérialisation du dossier patient et subit des contraintes logistiques très fortes dans le domaine de l'archivage des dossiers médicaux et administratifs. Pour y répondre, il est proposé d'instaurer des journées de sensibilisation à destination des hôpitaux, de développer des fiches pratiques pour la bonne gestion de leurs archives.

☞ Organisation d'une première journée en 2019.

## 23. Maintenir et développer un réseau de référents dans les administrations

Le réseau des référents archives est à maintenir et développer par des réunions régulières, en ciblant davantage, pour la désignation des référents, les services responsables des moyens et de la logistique qui ont une vision globale sur l'état des bâtiments.

☞ Relance en 2020 d'une réunion des référents État pour faire un retour sur l'utilisation du marché mutualisé.

## 24. Diffuser la formation

Les Archives départementales doivent proposer aux services producteurs, en sus des formations théoriques sur les bonnes pratiques d'archivage, des formations concrètes et rapides sur les outils utilisés (bordereaux, tableaux de gestion) afin d'améliorer la qualité des échanges avec ces services et de limiter le travail de reprise par les chargés de collecte. Des formations spécifiques à destination des directeurs et chefs de service sur l'archivage seraient à envisager pour toucher davantage la hiérarchie. Concernant le bloc communal, les Archives départementales participeront à nouveau à la formation CNFPT sur l'archivage pour rayonner davantage auprès des collectivités.

☞ Organisation dès 2018 de deux sessions annuelles à Caen et à Rouen de formations sur l'archivage par la plate-forme régionale RH ; reprise en 2019 de la formation CNFPT en direction des communes.

## B. Affiner les stratégies d'interventions pour une meilleure maîtrise de la collecte

L'équipe des chargés de collecte du pôle Archives contemporaines fait face à plusieurs centaines d'administrations produisant des archives publiques sur le territoire. Pour répondre à ce défi, les Archives départementales doivent être capable de prioriser leurs interventions sur les secteurs peu couverts et/ou à forte valeur ajoutée et de responsabiliser leurs interlocuteurs dans les services.

## 25. Développer une stratégie de collecte auprès des services

La collecte des archives publiques est aujourd'hui orientée en fonction des sollicitations par les services et des urgences qu'ils rencontrent (réorganisation, déménagement, etc.). Dans le cadre du présent projet de service, un enjeu fondamental va résider dans un état des lieux des champs de l'action publique couverts actuellement par la collecte, et de ceux qu'il faudrait développer. À l'issue de cet état des lieux, des secteurs prioritaires seront identifiés. Ces secteurs pourront faire l'objet d'un objectif commun à l'ensemble des chargés de collecte, pour décroquer les pratiques et partager les priorités. L'éducation, la recherche, la sécurité publique et la gendarmerie font partie des champs susceptibles d'être concernés.

☞ État des lieux et plan d'action pour les priorités de collecte à établir en 2019.

## 26. Développer les visites en direction des communes et intercommunalités

Le rythme des visites de communes, qui est actuellement d'une vingtaine par an, est insuffisant au regard du nombre de communes. La programmation sera revue pour essayer de rattraper de ce passif. Il doit s'accompagner d'un meilleur contrôle des conditions d'attribution de la subvention distribuée par le Département pour aider les communes sur les chantiers de restauration ou de classement de leurs archives.

Il serait souhaitable d'accroître aussi le rythme des interventions auprès des établissements hospitaliers pour avoir une meilleure vision sur la situation de leurs archives.

Un objectif de quatre visites communales et/ou hospitalières par mois permettrait d'accélérer la reprise du « passif » des établissements non visités depuis trop longtemps.

☞ Passage à un rythme minimal de quatre visites par mois dès 2019.

## 27. Renforcer le contrôle auprès des études notariales

Pour diminuer la charge de traitement qui pèse sur les agents, il conviendra de sensibiliser davantage les notaires sur les conditions de conservation de leurs minutes. Dans ce cadre, les pratiques mises en œuvre pour la collecte des officiers publics et celle des administrations seront à comparer afin d'identifier les points qui pourraient faire l'objet d'une harmonisation de part et d'autre.

Les interventions auprès des autres catégories d'officiers publics (huissiers, commissaires-priseurs, etc.) sont actuellement limitées à des sollicitations ponctuelles. Une réflexion sur l'évolution de nos pratiques sera à mener pour ces secteurs avec les Archives de France.

### AUTRES DIRECTIONS CONCERNÉES : DF

☞ Préparation d'un vade-mecum à destination des notaires en vue d'une diffusion en 2020, par le canal de la Chambre des notaires.

## 28. Faire évoluer les interventions en matière d'archives privées

Pour mieux repérer les fonds ou documents intéressant l'histoire du Département, une veille en ligne (EBay, sites de ventes aux enchères, etc.) sera testée, avec alertes en fonction de mots-clés prédéfinis, et un travail sera à mener avec la Direction des Finances sur les modalités d'acquisitions sur les plateformes en ligne, vides-grenier etc. Le travail de sensibilisation des détenteurs potentiels sera relancé (via des diffusions du dépliant existant, via internet et les réseaux sociaux, voire des campagnes de presse très ponctuellement). Un guide des bonnes pratiques, avec proposition de tableaux d'archivage type, pourrait s'y ajouter en direction des associations.

Des collectes thématiques seront organisées ponctuellement, sans périodicité annuelle, avec centralisation des originaux à Grammont.

Nombre de fonds privés reçus contiennent des ouvrages. Pour éviter un travail et une perte de places inutiles, les ouvrages déjà conservés par ailleurs en bibliothèque seront rendus aux déposants, sauf lorsqu'ils apportent une plus-value, par exemple s'ils contiennent des dédicaces d'hommes célèbres ou s'ils sont écrits par le producteur du fonds. La même logique sera appliquée aux éléments iconographiques.

☞ Organisation d'une collecte de documents figurés (photographies notamment) en 2019-2020, avec l'appui d'un service civique, autour du thème de la vie rurale, peu

présent dans les collections iconographiques ; préparation d'ici 2021 d'un guide de bonnes pratiques à destination des associations.

## C. Industrialiser les processus d'archivage numérique pour une évolution progressive vers un archivage dématérialisé

Le passage à des formes dématérialisées d'archivage est un défi majeur pour les années à venir, pour assurer la continuité de la collecte ; il supposera une évolution des métiers pour les personnels des Archives départementales et l'allocation des ressources informatiques nécessaires. Par ailleurs, la substitution du numérique au support papier, pour des processus générateurs de gros volumes au sein des administrations, impliquera du côté de la DSI de dimensionner les infrastructures de stockage ainsi que les capacités du logiciel d'archivage numérique à l'échelle de ces nouveaux besoins.

### 29. Encadrer le système d'archivage électronique par une définition des rôles et responsabilités des acteurs de la chaîne d'archivage

Les Archives départementales disposent, avec l'outil GoSIP et le SAE Asalae, d'un socle applicatif adéquat pour traiter la collecte et la conservation des archives numériques. Néanmoins, l'archivage numérique associant étroitement les Archives départementales et la DSI, il convient, par la rédaction d'une politique d'archivage électronique, de cadrer les rôles et responsabilités de chaque acteur et de définir l'étendue du mandat des Archives départementales pour la préservation de l'information numérique.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI

☞ Formalisation d'une politique d'archivage électronique en 2020.

### 30. Sensibiliser les directeurs informatiques pour les producteurs extérieurs

Hors collectivité départementale, la collaboration des DSI des services versants est indispensable pour la réussite des projets d'archivage numérique, faisant apparaître un nouvel acteur qui n'existait pas auparavant. La collecte ne pouvant plus uniquement être tournée vers les services métiers, il convient, par des actions de sensibilisation (réunions régulières, diffusion d'informations), de former les informaticiens aux enjeux de l'archivage numérique. Le partage de la cartographie du système d'information des administrations versantes est un axe de travail à développer, de même que la visite systématique par les chargés de collecte des infrastructures de stockage de l'information numérique.

AUTRES DIRECTIONS CONCERNÉES : DSI

☞ Prise de contact en 2019 avec la DSI pour intégrer la DAD dans la cartographie du SI Département ; organisation en 2020 d'une journée à thème « archivage numérique ».

### 31. Développer la formation interne et externe

En interne, aux Archives départementales, la formation des chargés de collecte sur l'archivage numérique est à poursuivre, à la fois sur les plans théorique et pratique, pour permettre à la DAD de multiplier les projets de versements de flux applicatifs, qui s'écartent davantage des principes de l'archivage papier que les versements bureautiques. En externe, les bonnes pratiques de gestion de l'information numérique et d'archivage sont à diffuser auprès des services versants, par des formations collectives et des actions ponctuelles dans les services. Les principes d'organisation documentaire, l'identification



des informations de référence et l'utilisation des outils fournis par les Archives départementales constituent les axes principaux de cette formation externe.

- ☞ Sur 2018, organisation d'une formation interne collective et mise en place d'une session annuelle de formation à destination des services de l'Etat.

## D. Encourager les mutualisations et travailler en réseau

Le caractère sans cesse évolutif des organisations et la technicité croissante de l'archivage dans le contexte du numérique rendent indispensables la mise en réseau des différents acteurs et la recherche de mutualisation.

### 32. Étudier les possibilités de mutualisation avec d'autres collectivités pour le développement de l'archivage électronique

Le maintien d'un système d'archivage électronique nécessite des investissements particulièrement importants, tant pour les infrastructures de stockage (surveillance et sécurisation des espaces, réplication des données, sauvegarde) que pour le socle applicatif et les outils archivistiques (maintenance des logiciels, rédaction des profils d'archivage). Ceux-ci pourraient être portés de façon mutualisée par plusieurs collectivités, un premier axe de travail résidant sans doute dans l'ouverture d'un centre de réplication distant pour le SAE des Archives départementales. Il conviendrait donc d'étudier avec les collectivités qui utilisent ou souhaitent utiliser des logiciels similaires à la DAD (métropole de Rouen Normandie, ville du Havre, autres départements normands...) des perspectives de mutualisation dans les années qui viennent.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI

- ☞ Prospection en 2020 pour identifier une collectivité partenaire pour un centre de réplication distant.

### 33. Fédérer les services archives existants au niveau départemental

Les Archives départementales de Seine-Maritime ont un rôle de tête de réseau à destination des services d'archives communales et intercommunales constitués dans le département. Elles peuvent aussi fédérer les personnes nommées sur ces fonctions dans les hôpitaux. L'organisation de journées d'échanges annuelles thématiques est à poursuivre. Des axes de travail commun (conservation préventive, archivage numérique, etc.) sont à dégager afin de fédérer les initiatives.

- ☞ Poursuite des journées annuelles à destination des communes et hôpitaux.

### 34. Animer le ressort régional

Un groupe de travail régulier, disposant d'un outil collaboratif propre et associant l'ensemble des directions d'Archives départementales de Normandie, a été initié et sera pérennisé. Ce groupe permet à chaque chargé de collecte d'identifier ses homologues et d'harmoniser les pratiques autour de thématiques communes, notamment pour les producteurs de rang supra-départemental (directions régionales de l'État, groupements hospitaliers de territoire, etc.). Ces réunions peuvent être l'occasion aussi de monter des projets de valorisation communs et des mutualisations seraient sans doute possible entre certains départements dans le cadre de marchés à groupements de commandes (fournitures de conservation, prestations...).

- ☞ Initiation en 2018 d'un groupe inter-archives départementales à l'échelle de la région.

## IV. Ouvrir et diffuser les ressources vers le plus grand nombre

### A. Développer les outils de recherche

L'ouverture des ressources suppose un travail préalable de traitement, voire de reclassement, de façon à ce que l'ensemble des collections soit à terme couvert par des instruments de recherche. De fait, plus de 5 000 mètres linéaires de documents restent aujourd'hui en attente de classement et dépourvus de tout instrument de recherche, malgré les importants chantiers menés ces dernières années. Pour pouvoir exploiter pleinement les possibilités d'Internet et permettre l'alimentation des portails, il s'y ajoute aujourd'hui la nécessité de mettre en place des outils normalisés et, lorsque ce sera le cas, d'organiser en conséquence la chaîne de traitement et de planifier la rétroconversion des instruments de recherche existants.

#### 35. Améliorer le suivi

Les tableaux de bord existants seront complétés, pour éviter l'alimentation de tableaux multiples (notamment pour les archives privées et les communes) et un vade-mecum sera proposé pour en harmoniser l'utilisation. Sera à envisager une intégration de ces tableaux aux évolutions à venir du SIA archives.

☞ Évaluation de l'outil sur 2019 et réflexion sur un mode d'emploi.

#### 36. Évoluer vers un outil de saisie normalisé

L'objectif est de disposer d'un outil de saisie unique qui permette la production d'instruments de recherche normalisés et la génération de données structurées au format standard XML/EAD. Pour cela, sera étudiée la possibilité de faire évoluer le modèle Excel existant pour les bordereaux de versements, en l'enrichissant avec des éléments d'indexation et en le dotant de feuilles de style adaptées pour la sortie d'instruments de recherche papier.

Pour les instruments de recherche existants, sera étudiée la possibilité d'une re-saisie progressive à partir de cet outil. Sera regardée cependant la possibilité de terminer le travail d'encodage direct engagé en 2014 sur certains inventaires, que le prestataire a laissé inachevé, en répartissant ce travail de reprise sur tous les cadres formés à l'encodage en XML/EAD, qui s'appuieraient sur un guide des bonnes pratiques d'encodage propre à la DAD précisant les balises, etc. à privilégier, afin que l'XML/EAD ainsi produit soit intégrable à la fois dans le SIA et dans les portails tel que France Archives.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI (PROJET SDSI).

☞ Mise au point pour 2019 d'un guide d'encodage et expérience d'intégration dans le SIA.

#### 37. Travailler sur des modes simplifiés pour les fonds privés trop volumineux

Contrairement aux fonds publics, les fonds privés arrivent souvent sans aucun classement et supposent une charge beaucoup plus lourde de reprise de traitement. Certains, ceux notamment provenant d'entreprises, d'architectes, de syndicats, sont trop volumineux au regard des moyens disponibles pour un traitement fin ou une reprise rapide du classement. Sera privilégié l'établissement de récolements, avec mise à disposition sous la forme d'instruments de recherche méthodiques, dont le niveau de précision sera à moduler en fonction de la spécificité des fonds. Certains fonds sont déjà dotés, totalement ou partiellement, de tels récolements ; ceux-ci seront repris en priorité.

☞ Formalisation en 2019 d'un bilan des récolements existants et travail sur leur reprise.

### 38. Diffuser en ligne

Plusieurs centaines d'instruments de recherche sont déjà disponibles numériquement, sous la forme de fichiers pdf, mais la couverture reste très faible pour certains secteurs (versements depuis 1940, fonds communaux et d'entreprises notamment). Cette mise en ligne sera étendue, avec l'objectif d'intégrer au moins pour tous les IR existants sous forme numérique, en étudiant avec la DSI la mise en place de procédures qui simplifient les intégrations et les mises à jour sur Internet. Ces fichiers seront intégrés, dans la mesure du possible, au portail national France Archives.

Sera étudiée aussi la mise en ligne d'un état général des fonds et des versements, qui pourrait s'accompagner de la mise à jour du guide de recherche publiée à la fin des années 1980.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI (PROJET SDSI).

☞ Étude en 2019, avec le Service interministériel des Archives de France, de l'intégration des fichiers disponibles au portail France Archives et, avec la DSI, de la mise en ligne de l'état des versements existant ; refonte du guide de recherche à l'horizon 2022.

### 39. Formaliser les procédures de mises à jour

En cas d'entrée de compléments à des inventaires existants, l'organisation pour les mises à jour sera précisée (conditions de cotation, réalisation si nécessaire de nouveaux instruments de recherche méthodiques, chaîne pour la mise à jour des collections papiers et des fichiers en ligne).

☞ Organisation en 2019 d'un groupe de travail pour la définition d'une procédure partagée.

### 40. Planifier la reprise des arriérés et identifier les travaux externalisables

En ce qui concerne le Pôle Archives historiques, les travaux engagés sur les séries anciennes seront poursuivis, avec l'objectif d'achever la reprise du fonds ancien de la ville de Rouen, du fonds des corporations (5E) et de la majeure partie des établissements réguliers (H). En parallèle, l'instrument de recherche de l'Enregistrement (3Q) sera repris, et doté d'une introduction et d'un outil d'aide à la recherche. Pour l'iconographie, la priorité sera mise sur le traitement des plans départementaux (167Fi) et l'indexation du fonds Ellebé (39Fi). Enfin, les fonds privés traitant de la Seconde Guerre mondiale seront traités en priorité, de même que les fonds du domaine sportif collectés en 2015 lors d'une grande collecte thématique.

Pour le Pôle Archives contemporaines, la priorité pour avancer sur l'ouverture des fonds qui reste très partielle sera la saisie des bordereaux de versement, l'indexation de certains fonds sériels (reconstruction, dossiers des renseignements généraux, dossiers d'étrangers, installations classées) pour faciliter la recherche. S'y ajouteront la reprise des 90 versements pour lesquels aucun bordereau n'a été retrouvé et la poursuite du travail engagé sur les dossiers des routes départementales (2S) et sur les arriérés d'archives communales, ainsi que sur les collections de presse et de bibliothèque, avec l'appui d'apprentis.

Pour le Centre de Darnétal, les objectifs seront l'achèvement des chantiers engagés sur différents fonds publics restés sur le site (archives de la Direction de la Sécurité sociale, dossiers d'aide sociale, archives du cabinet du commissariat de région après-guerre) et la définition d'un programme de travail autour des archives d'entreprises et autres fonds d'origine privés, à mettre en œuvre progressivement.

Certains de ces travaux pourront faire l'objet d'une externalisation, ainsi la saisie des bordereaux de versement ou le récolement de séries volumineuses (fin de la sous-série 2S, fonds communaux et hospitaliers non traités, etc.).

☞ Achèvement en 2019 du traitement des archives de l'ancienne direction régionale de la Sécurité sociale ; sortie en 2020 d'un instrument de recherche sur les archives anciennes de la ville de Rouen ; fin du traitement du fonds des corporations d'Ancien Régime d'ici 2022.

## B. Étendre l'utilisation du numérique pour la diffusion et la valorisation des fonds

Engagés en 2005, les travaux de numérisation ont abouti après 2012 à une mise en ligne progressive, plaçant le site des Archives départementales de la Seine-Maritime parmi les premiers de France. Ils se sont accompagnés d'un travail important autour des usages numériques qu'il convient de poursuivre et d'amplifier.

### 41. Poursuivre la numérisation et la mise en ligne

Les travaux de numérisation ont porté prioritairement sur les fonds les plus consultés (sources généalogiques, registres de délibérations, presse avec l'ancien *Journal de Rouen*) et les plus précieux (chartes et sceaux, cartulaires et registres des cours souveraines) ou fragiles (photographies). Ces axes seront poursuivis, avec une réflexion à mener sur une extension aux séries modernes et contemporaines, notamment sur les liasses les plus fragiles. En matière de photographies, un accent sera mis sur le traitement du fonds Ellebé, conservé à Grammont, et sur les ensembles entrés avec les versements d'archives publiques (fonds de la DDE notamment). Pourrait être engagée aussi la numérisation des mémoriaux de la chambre des comptes de Normandie, des matrices du cadastre napoléonien ou de certains registres de l'Enregistrement, autres séries très consultées mais nécessitant souvent de ce fait une restauration. Pour Darnétal, une expérimentation pourrait être conduite sur certains fonds d'architectes (Fivaz, Lefort).

Ces chantiers seront à mener en liaison très étroite avec la DSI, au titre des infrastructures de stockage et des outils informatiques, afin que les mises en ligne sur le portail de la salle de lecture et sur Internet soient assurées au fur et à mesure.

#### AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI

☞ Révision fin 2018 des procédures, avec constitution d'un comité de pilotage DAD/DSI ; mise en ligne en 2019 des anciens registres de délibérations et registres des cours souveraines, de la suite des minutes notariales, ainsi que des recensements de population ; numérisation à expérimenter des liasses les plus consultées dans la série M et dans les fonds relatifs à la Seconde Guerre mondiale.

### 42. Faire évoluer le site internet

Une refonte du site Internet est nécessaire, en modernisant la charte graphique, en mettant à jour et complétant les aides à la recherche et en simplifiant les accès (notamment pour les instruments de recherche). L'actualisation des rubriques doit être

plus fréquente, en mobilisant les équipes sur le partage d'informations. La diffusion des newsletters doit être optimisée. Elle serait à proposer systématiquement au moment des inscriptions et des manifestations.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DCI, DSI (LIEN AVEC LA REFONTE DU SIA)

☞ Intégration en 2019 de l'ancien site Archexpo (développé dans le cadre d'un projet Interreg avec l'East Sussex) et définition d'un cahier des charges pour l'évolution du site ; travail en parallèle sur un « portail » communes pour mettre en valeur les ressources communales.

#### 43. Développer la communication sur les réseaux sociaux

Une diversification des posts sur les réseaux sociaux serait souhaitable. Il est proposé par exemple de faire identifier par les abonnés des documents iconographiques non légendés, de faire des bilans de l'annotation permettant de remercier les participants. L'attention est à porter davantage sur les entrées remarquables (notamment les dons et achats de documents), sur les nouveaux instruments de recherche et sur les coulisses des archives. Pour ce faire, une mobilisation plus grande du personnel doit être envisagée pour le partage d'informations. Ainsi, le laboratoire photo pourrait placer dans un répertoire des propositions d'images numérisées repérées.

Une expérimentation sur Twitter est envisagée. Ce réseau est un outil de veille pour de nombreux chercheurs et journalistes. Il apporte un lien dans la communauté archivistique. Il permettrait de participer à des événements internationaux (#Archives30 ; #IAD) en ciblant sur notre activité professionnelle. Twitter bénéficie de plus d'une plus grande viralité que Facebook.

Un comité éditorial sera mis en place et se réunira périodiquement pour planifier les publications en lien avec les commémorations, manifestations... Le chef du service de la médiation serait plus particulièrement chargé de veiller au respect de la ligne éditoriale. Un référent par site pourrait être nommé pour la mise en œuvre des posts. Les outils de programmation peuvent être massivement utilisés, par exemple sur des créneaux horaires favorables (pause déjeuner et 18h-21h). Un calendrier prévisionnel commun permettrait une harmonisation.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI

☞ Mise en place pour 2019 d'un comité éditorial (service médiation).

### C. Améliorer l'accueil et harmoniser les pratiques

Un travail important a déjà été fait dans le cadre des précédents projets de service pour faire évoluer l'accueil sur nos sites. Il doit cependant se poursuivre, notamment à destination des chercheurs étrangers, mais aussi pour améliorer l'information et harmoniser les pratiques entre les sites.

#### 44. Améliorer l'accueil sur les sites

L'accueil des chercheurs étrangers pourrait être facilité par la traduction en anglais du dépliant présentant les 3 sites et du règlement de la salle de lecture. Le site internet pourrait lui aussi proposer des informations en anglais.

A Grammont, un travail est à faire pour améliorer la signalétique et l'information du public : l'installation d'un écran devrait permettre d'informer le personnel des deux collectivités et l'ensemble des usagers sur les manifestations prévues. La configuration de la banque

d'accueil serait à revoir pour rapprocher l'accueil de la Bibliothèque Simone de Beauvoir de l'entrée principale. La possibilité de remettre en service les bornes présentant les archives et des jeux sur l'histoire, installées lors de l'ouverture en 2012 et depuis retirées faute de maintenance, sera regardée.

À la Tour, des vestiaires pourraient être retirés et réutilisés à Darnétal, avec réorganisation de l'espace accueil de manière à offrir davantage de confort et à avoir de l'espace pour des actions de valorisation type « document du mois ».

Le Centre de Darnétal, qui a fait l'objet de travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, essaiera d'obtenir le label « Tourisme et handicap », ce qui supposera des aménagements complémentaires (accueil, signalétique, mobiliers...). La même démarche sera à engager à Grammont. Cela devra s'accompagner d'un volant de formations spécifiques à destination des agents.

Il est envisagé enfin le développement de supports très synthétiques à destination de certains publics ayant des difficultés avec l'écrit et la mise en place d'une offre en direction des malvoyants (par ex. panneau de présentation en braille, propositions audio à l'occasion d'expositions).

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DGPSI.

☞ Installation en 2019 d'un écran à l'accueil Grammont et travail sur une information bilingue ; étude sur le réaménagement des espaces d'accueil d'ici 2020.

#### 45. Améliorer l'accueil téléphonique

Sera étudiée la possibilité de centraliser les appels vers un numéro unique pour les 3 sites de la direction. Sa mise en place nécessiterait une bonne formation des agents concernés pour leur permettre de répondre à des questions simples pouvant concerner un site autre que le leur. Une autre option serait un standard automatique orientant les usagers vers différents postes (secrétariat, salle de lecture ...).

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI.

☞ Etude en 2019 des organisations possibles.

#### 46. Faire évoluer les salles de lecture

Une harmonisation plus grande entre les sites sera recherchée pour la signalétique et l'information des lecteurs (ainsi sur les bonnes pratiques envers les documents), mais aussi pour l'équipement en matériel de consultation (lutrins, coussins, gants...). Des fiches d'aide à la recherche et tout particulièrement d'aide pour la généalogie à l'intention des personnes d'origine étrangère seront mises à disposition, ce qui supposera l'acquisition de présentoirs.

La salle de lecture de Grammont a la particularité d'accueillir un public qui ne vient pas forcément pour des consultations d'archives (jeunes du quartier qui y trouvent un espace calme pour travailler...). Une réflexion est à mener pour mieux mettre en valeur les ressources en libre-accès et proposer éventuellement, en liaison avec la Bibliothèque Simone de Beauvoir, un espace pour l'accueil des plus jeunes (hors cadre scolaire), avec des ressources adaptées.

Les plages d'ouverture devraient être revues à la marge, avec un arrêt de l'ouverture du samedi matin à Grammont, en raison du faible nombre des lecteurs, tandis que le site de

la Tour pourrait rester ouvert le mercredi après-midi pour les visites d'expositions, sur les périodes concernées.

☞ Révision en 2019 du règlement intérieur des salles de lecture, acquisition de compléments de mobilier pour la salle de lecture de la Tour (rayonnages pour la bibliothèque, tables et chaises pour l'espace de réunion, révision des banquettes pour améliorer l'ergonomie, mise en place d'une vitrine) ainsi que de présentoirs à la Tour et à Grammont pour les fiches d'aide à la recherche ; travail d'ici 2021 sur une meilleure mise en valeur de l'offre en salle de lecture Grammont (ouvrages en libre accès, possibilité de proposer quelque chose en direction des plus jeunes).

#### 47. Alléger le traitement des recherches

Le traitement des demandes de recherches émanant de particuliers comme de professionnels apparaît comme particulièrement chronophage pour les agents. Pour y remédier, la mise à disposition de nouvelles ressources directement accessibles en ligne va se poursuivre (ainsi pour les recensements de population, très attendus).

Pour simplifier le traitement des demandes de recherche, le développement d'une interface entièrement dématérialisée a été étudié (projet GRU, gestion des relations usagers), intégrant aussi la possibilité de réserver les documents en ligne. En attendant, les procédures seront revues pour systématiser et faciliter les envois en ligne d'images ; pour se mettre en conformité avec le Code des relations entre le public et l'administration, un travail avec la DSI et l'éditeur du SIA sera à mener pour permettre le téléchargement des images en ligne.

AUTRE DIRECTION CONCERNÉE : DSI (PROJETS SDSI : GRU, REPORTÉ APRÈS 2020 ; REFONTE SIA).

☞ Évolution en 2019 des procédures d'envois en ligne.

### D. Développer l'offre et la faire connaître

Le travail engagé dans ce domaine sera continué, avec la recherche d'un équilibre entre l'offre grand public et les actions plus orientées vers le monde de la recherche. Sur la première, l'objectif sera de gagner encore en visibilité, en essayant de rayonner davantage sur le territoire, et de développer les actions vers les PMR et les publics empêchés.

#### 48. Améliorer la visibilité des expositions

L'organisation d'expositions régulières, accompagnées de publications, apparaît comme un moyen privilégié de médiation qu'il importe de maintenir, en adaptant leur rythme aux capacités du service, sur la base annuelle d'une à deux expositions pour Grammont et d'une tous les deux ans pour la Tour. Pour permettre une audience plus large, il est proposé de systématiser la mise en œuvre de déclinaisons itinérantes, ce qui sera à prendre en compte au niveau des budgets (cette déclinaison pourrait être menée pour certaines expositions antérieures ayant rencontré un succès particulier comme *Crimes et châtiments* et *D'une guerre à l'autre*). Concernant les espaces d'exposition existants, celui de la Tour sera repensé pour une meilleure lisibilité et la durée des plages d'accueil du public sera allongée (ouverture les mercredis après-midi). Une étude de faisabilité d'ouverture un ou deux dimanches après-midi par mois, pendant les expositions, sera menée pour le site de Grammont.

Un travail sera conduit, en lien avec la Direction de la Culture et du Patrimoine pour améliorer la promotion des expositions et diffuser les expositions itinérantes (insertion dans les dispositifs existants du CRED ou de Culture à vie, dans le catalogue « À vous de

voir », appui sur les relais existants tels que la Médiathèque départementale, le conseiller livre et lecture de la DRAC, l'ARL, les maisons de quartier, les centres de vie sociale...).

☞ Réorganisation en 2019 de l'espace d'exposition de la Tour. Voir en annexe le programme prévisionnel d'expositions 2019-2021.

#### 49. Favoriser les partenariats avec le monde de la recherche

Déjà nombreuses, les relations avec le monde universitaire resteraient à développer auprès des étudiants de Licence, et plus particulièrement en Licence 3, année de choix des sujets de recherche de Master, pour leur présenter les sources disponibles aux Archives (intégration aux cours de méthodologie, propositions de visites). Les sources de la Grande Collecte 14-18 mises en ligne récemment, le 11 novembre 2018, pourraient ainsi être proposées pour une exploitation. Une meilleure connaissance des spécialités des professeurs et maîtres de conférences des trois facultés d'histoire de la région Normandie (y compris celle du Havre avec laquelle il existe assez peu de relations) s'avérerait très profitable, mais il sera intéressant aussi que les présentations de sources puissent toucher d'autres facultés (géographie, sociologie, droit, etc.).

Les partenariats engagés avec des groupes de recherches seront poursuivis, notamment autour de la constitution du droit normand ou des coutumiers de ville, avec la recherche d'actions communes de valorisation (expositions itinérantes, numérisation et mise en ligne, etc.). En sens inverse, le monde universitaire sera associé à chaque fois que possible à la programmation culturelle des Archives départementales (ainsi pour l'exposition et la publication sur les origines normandes des princes de Monaco, prévue pour 2019, qui associera ainsi des historiens chercheurs du CNRS et de l'université de Caen ainsi que des étudiants de diverses institutions).

Enfin, au-delà des partenariats institutionnels, il est proposé de mettre en place une journée de la recherche, qui pourrait devenir annuelle et qui mettrait en valeur les travaux des usagers des Archives, qu'ils soient universitaires, érudits locaux, généalogistes, etc. Cela favoriserait sans doute l'émulation entre amateurs et professionnels, et nous permettrait de mieux connaître les travaux en cours sur nos collections. La possibilité d'une bourse à la recherche afin de favoriser les travaux sur certains fonds peu exploités pourrait être également une possibilité à explorer.

☞ Expérimentation d'ici 2021 d'une journée de la recherche.

#### 50. Diversifier l'offre culturelle en l'ouvrant à de nouveaux publics

Malgré le contexte contraint, l'objectif est de maintenir le niveau de l'offre existante (en le réajustant éventuellement, en passant par exemple à un seul cycle pour les cours de paléographie), tout en la diversifiant. Cela pourrait passer par des lectures d'archives, par des ateliers thématiques ou par des participations plus larges à des manifestations hors les murs (Graines de jardin par exemple avec les bibliothèques de Rouen).

Les actions en direction des scolaires seront bien sûr continuées, et développées pour ce qui concerne le pôle Archives contemporaines. Il est proposé de démarcher plus particulièrement les collèges pour les ateliers, mais aussi d'essayer de faire venir des lycéens en salle de lecture pour des recherches (ex : pour la presse) et de mieux associer les professeurs à cette démarche grâce à un support de communication.

La recherche d'une diversification des publics restera une priorité, notamment pour essayer d'élargir l'accès des salles de lecture à d'autres que les chercheurs traditionnels et



les généalogistes. Seront visés à la fois les publics locaux (notamment en collaborant avec la Bibliothèque Simone de Beauvoir pour attirer le public du quartier) et plus lointains (en essayant de se tourner vers les acteurs du tourisme). Une cible recherchée sera aussi les publics empêchés, en particulier les personnes handicapées et personnes âgées (sourdes, à mobilité réduite) et les personnes en exclusion sociale (en se rapprochant des associations caritatives type Restos du cœur).

☞ Réflexion en 2019 sur un programme d'ateliers de recherche à mettre en place sur le site de Grammont ; expérimentation en 2020 de lectures d'archives, avec l'appui d'un service civique.

# Annexe 3 : Programme prévisionnel d'expositions

## 2019

- « Parfums d'enfances, années 1920-1980 », exposition photographique, Grammont, mars-juin 2019. Cette exposition s'intégrera dans la continuité de l'exposition « Lorsque l'enfant paraît. Enfances normandes, 1800-1960 », présentée au Musée des traditions et arts normands de Martainville du 7 avril 2018 au 24 février 2019.
- « Les princes de Monaco en Normandie », Grammont, septembre-novembre 2019. Cette exposition, intégrant des œuvres en provenance des collections princières, devrait être inaugurée en présence du prince Albert II le 13 septembre, après une étape à Valmont, résidence de ses ancêtres ; elle s'accompagnera de la publication d'un ouvrage.
- « Tocsins et sirènes : protéger la population en Seine Maritime », Tour des Archives, octobre-décembre 2019. Y seront évoqués les différents risques auxquels le territoire a pu être exposé, de l'Ancien Régime jusqu'à aujourd'hui (inondations, tempêtes, incendies, risques industriels) et les réponses qui ont pu être apportées au fil du temps (apparition des sapeurs-pompiers, protection civile...).

## 2020

- « Histoires d'Algérie en Seine-Maritime », Tour des Archives, avril-juin 2020. Précédée d'une campagne de collecte d'archives personnelles et de témoignages oraux, cette exposition devrait revenir sur les relations entre l'Algérie et le Département depuis la conquête jusqu'à la guerre d'Algérie et aux conséquences de l'indépendance algérienne. Elle serait l'occasion de mettre en valeur la richesse des sources conservées aux Archives départementales sur le sujet et d'exposer les différents regards qu'elles véhiculent sur les événements.
- « Rouen, histoire d'un espace urbain », Grammont, 2<sup>nd</sup> semestre. Cette exposition, accompagnée d'une publication, visera à mettre en valeur le travail effectué autour du fonds ancien de la ville de Rouen déposé à Grammont en 2011.

## 2021

- « Abbayes romantiques ». Centrée autour des deux abbayes de Jumièges et Saint-Wandrille au XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'elles étaient entre les mains de particuliers amateurs d'art et collectionneurs, cette exposition à l'étude trouverait naturellement sa place à la porterie de l'Abbaye de Jumièges, aménagée à cette époque, sous réserve des travaux que les lieux pourraient nécessiter.
- « La Seine-Maritime littéraire », à l'occasion du bicentenaire de la mort de Flaubert, Grammont, 2<sup>nd</sup> semestre.

## Pistes pour 2022-2023

- Le cinéma en Seine-Maritime, Tour des Archives. Cette exposition aborderait l'histoire des salles de cinéma du département, l'évolution et le contrôle des œuvres diffusées,

les ciné-clubs ainsi que les personnalités normandes dans le monde du cinéma. Elle couvrira une période allant de la Belle époque jusqu'aux années 1990.

- Le sport automobile en Seine-Maritime au XXe siècle, Grammont. Cette exposition retracerait l'histoire de cette discipline dans le département, qui en fut l'un des pionniers, avec la première course automobile de l'histoire (Paris-Rouen) organisée en 1894 et les premiers grands prix de l'Automobile club de France à Dieppe en 1907-1908. Ce serait l'occasion, également, de s'attarder sur le grand prix de Rouen des Essarts, l'un des plus beaux circuits du monde, qui accueillit 5 grands prix de France de Formule 1 pendant une vingtaine d'années, et où s'imposa notamment Fangio. Enfin, l'épopée dieppoise d'Alpine, plus grande marque du sport automobile français de l'après-guerre, pourrait être évoquée, et avec elle, entre autres choses, les grands rallyes qui marquèrent l'histoire de notre territoire. L'exposition pourrait avoir lieu en 2022 pour les 70 ans de la première édition du grand prix de France de formule 1 à Rouen.
- L'école et l'éducation. Cette exposition se ferait en 2 volets (l'un à Grammont, l'autre à la Tour des Archives) et reviendrait sur l'histoire de l'éducation du Moyen Âge à nos jours.
- Les peurs collectives, Grammont. Cette exposition abordera les phénomènes de peurs collectives qui ont traversé la société normande. Des grandes épidémies au XVI<sup>e</sup> siècle à la menace atomique durant la Guerre Froide en passant par le bug de l'an 2000 ou les légendes urbaines, cette exposition reviendra sur la manière dont les populations du Département ont été confrontées à ces craintes et sur la réponse donnée par les administrations.